



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
du JEUDI 9 MARS 2023

*À L'ÎLE-TUDY
Salle polyvalente*

PROCÈS-VERBAL



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Convoqué par lettre du 3 mars 2023, le conseil de communauté s'est réuni dans la salle polyvalente à L'ÎLE-TUDY sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 9 mars à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL, PICARD
GUILVINEC	MM. BODÉRE, TANNEAU
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	M. BÉRÉHOUC, Mme BARBA
PENMARC'H	M. BREN, Mmes LE GARS, LE RHUN, LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN, LE CLEAC'H, LE MOIGNE, Mme CARROT (jusqu'à la délibération N° C-2023-03-09-27)
PLOMEUR	M. LE FLOC'H, Mme BERROU (à partir de la délibération N° C-2023-03-09-11), Mme STÉPHAN
PONT-L'ABBÉ	MM. ANSQUER, CANÉVET, LE DOARÉ, LE GUEN, TANGUY, Mmes DRÉAU, LAGADIC, WILLIÈME
SAINT JEAN TROLIMON	
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU
TRÉGUENNEC	M. MOREL
TRÉMÉOC	M. L'HELGOUARC'H

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPÉRE (GUILVINEC) à M. BODÉRE (GUILVINEC)
M. GAIGNÉ (LOCTUDY) à M. MOREL (TRÉGUENNEC)
Mme PRONOST (LOCTUDY) à M. BÉRÉHOUC
M. BUANNIC (PENMARC'H) à Mme STÉPHAN (PLOMEUR)
M. STÉPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H)
M. CRÉDOU (PLOMEUR) à Mme BERROU (PLOMEUR) (à partir de la délibération N° C-2023-03-09-11)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBÉ) à M. ANSQUER (PONT-L'ABBÉ)
M. AUBRÉE (SAINT JEAN TROLIMON) à M. JOUSSEAUME (ÎLE-TUDY)
Mme BORDET (TRÉMÉOC) à M. L'HELGOUARC'H (TRÉMÉOC)

Absents excusés :

Mme BRETON (LOCTUDY)
M. CAVALOC (PONT-L'ABBÉ)

Le Président n'a pas pris part au vote des comptes administratifs.

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOCH, MM. LE BERRE, PIMENTEL, DUBOURG, GAUTHIER, agents de la collectivité





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

TABLE DES MATIERES

Administration générale.....	4
1. Représentations.....	4
Ressources Humaines.....	6
1. Rapport Egalité Femmes – Hommes	6
Solidarités.....	7
1. Contrat Local de Santé	7
Finances.....	9
1. Approbation des comptes de gestion 2022 – Budget principal, Budget annexe portage de repas, Budget annexe CLIC, Budget annexe Eau, Budget annexe assainissement DSP, Budget SPANC « assainissement régie » et Budget annexe aménagement des zones d’activités	9
2. Approbation des comptes administratifs 2022 – Budget principal, Budget annexe portage de repas, Budget annexe CLIC, Budget annexe Eau, Budget annexe assainissement DSP, Budget SPANC « assainissement régie », et Budget annexe aménagement des zones d’activités	9
3. Affectation définitive des résultats 2022	17
4. Tableau des attributions de compensation (AC) 2023	15
a. Facturation SIADS 2022 imputée sur l’attribution de compensation 2023.....	15
b. Attribution de compensation 2023 intégrant la répartition Petite enfance.....	17
5. Aide à l’achat de récupérateurs d’eau de pluie.....	17
6. Débat d’Orientations Budgétaires (DOB)	18
GEMAPI.....	32
1. Convention de partenariat pour la réalisation des actions du PAPI « Littoral Sud Finistère » 2023	32
Gens du voyage.....	33
1. Indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles ayant accueilli un grand rassemblement des gens du voyage sur la commune de Combrit à l’été 2022.....	33
Eau – Foncier	34
1. Acquisition d’une parcelle en périmètre de protection rapproché 1 au lieu-dit Kervahut à Plonéour-Lanvern.....	34





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Le président ouvre la séance et procède à l'appel : « Nous étions un certain nombre d'élus en réunion au syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille cet après-midi. Nous étions très nombreux. Nous les petits élus, nous avons eu le mérite de lancer le mouvement, de mettre les acteurs autour de la table, et force est de constater que les réunions s'enchaînent. Il y a celles qui sont menées par le préfet, auxquelles nous participons aussi, celles que nous avons initiées, et je remercie Maël DE CALAN, président du département, et Nathalie CARROT-TANNEAU d'avoir saisi la balle au bond, pour mettre autour de la table des acteurs qui ne se parlent pas toujours. Nous n'aurons pas toutes les solutions, nous, à notre modeste échelle, encore moins, si ce n'est que nous avons commencé à faire remuer pas mal de sujets, qui remontent. Plusieurs personnes commencent à s'en saisir et au plus haut niveau, il y a des choses qui avancent et nous commençons à être entendus. Il ne faut pas lâcher prise pour autant. Nous l'avons rappelé tout à l'heure, si chacun y va dans son coin, « on est mort », que ce soit les pêcheurs, les mareyeurs, tout le monde va devoir faire un peu de concessions et d'efforts, parce que le modèle est aussi arrivé à la fin d'un cycle et à bout de souffle. Et pour autant, le pays bigouden sud, et Maël DE CALAN l'a souligné, paie le plus lourd tribut breton ; le département et la région sont derrière le pays bigouden. Nous avons mis les projecteurs sur nous, nous avons été critiqués, nous nous sommes fait taper sur les doigts par certains, mais nous assumons. C'est dans notre ADN, et sans l'activité de toute la filière maritime, et pas que des pêcheurs, les pêcheurs sont au centre d'un écosystème qui génère lui-même toute une économie, le pays bigouden ne serait pas ce qu'il est. Une chose est sûre, et cela a été rappelé cet après-midi, il faudra tout de même mettre un peu la main à la poche. Le département ne la mettra pas tout seul, la région non plus, l'État en mettra une partie, mais notre territoire sera aussi sollicité. Il va donc y avoir encore un certain nombre de réunions à s'enchaîner, pour lesquelles je remercie les uns les autres qui se libèrent, qui ont fait sauter beaucoup de verrous dans les agendas. On y consacre un temps phénoménal, mais c'est ultra nécessaire si nous voulons que demain, dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans, continuer à avoir une activité maritime sur notre territoire. Je remercie les 17 maires qui se libèrent à chaque fois. Le préfet nous prévient parfois tardivement, et je remercie celles et ceux qui n'ont pas de port directement mais qui sont présents parce qu'on a dit que nous allions à 17. C'est bien 17 communes qui se défendent dans ce dossier. »

Avec 33 présents, puis 34 à l'arrivée de Mme BERROU et 33 au départ de Mme CARROT

Avec 8 pouvoirs, puis 9 à l'arrivée de Mme BERROU, le quorum est atteint, le nombre de votants étant établi à 41, puis 43 à l'arrivée de Mme BERROU et enfin 47 au départ de Mme CARROT.

Le président nomme Éric JOUSSEAUME secrétaire de séance.

Le président met à l'approbation de l'assemblée les procès-verbaux des conseils communautaires du 8 décembre 2022 et du 1^{er} février 2023. Les PV sont adoptés à l'unanimité.

Conseil communautaire 09/03/2023

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Administration générale

Le président fait lecture du rapport.

1. Représentations

- ❖ Suite à sa démission, il est nécessaire de procéder au remplacement de Christine ZAMUNER qui représentait l'EPCI au sein de plusieurs syndicats et organismes :

Il convient de désigner parmi les conseillers communautaires un représentant auprès :

- Du comité syndical SMPPC (en qualité de membre titulaire)
Pour rappel, la composition actuelle s'établit comme suit :

Comité syndical SMPPC	Jean-Luc TANNEAU Christine ZAMUNER Yannick LE MOIGNE Gwenola LE TROADEC	Daniel LE PRAT Éric JOUSSEAUME Cyrille LE CLEACH Jean-Marc BREN
-----------------------	--	--

Le président propose la candidature de Jean-Michel GAGNÉ pour remplacer Christine ZAMUNER suite aux échanges à l'occasion du conseil des maires du 16 février.

- Du comité syndical VALCOR (en qualité de membre titulaire)
Pour rappel, la composition actuelle s'établit comme suit :

Comité Syndical VALCOR	Jean-Michel GAGNÉ Stéphane LE DOARÉ Éric JOUSSEAUME Christine ZAMUNER Christian LOUSSOUARN Gwenola LE TROADEC Cyrille LE CLEACH	Olivier ANSQUER Danielle BOURHIS Brigitte LE GALL-LE BERRE Jocelyne LE RHUN Laurent CAVALOC Jean-Edern AUBRÉE Stéphane MOREL
------------------------	---	--

Le président propose que Jean-Edern AUBRÉE remplace Christine ZAMUNER en tant que titulaire, et que Catherine MONTREUIL intègre le VALCOR en tant que suppléante.

- Du conseil d'administration de la SPL
Pour rappel, la composition actuelle s'établit comme suit :

Délégués CA
Stéphane LE DOARÉ Jean-Luc TANNEAU Cyrille LE CLEACH Nathalie CARROT-TANNEAU Éric JOUSSEAUME Jean-Edern AUBRÉE Christine ZAMUNER

Le président propose que Stéphane MOREL soit nommé par la communauté de communes, à la place de Christine ZAMUNER; le Président précise « L'ensemble des maires des 17 communes siège au sein du conseil d'administration de la SPL. Il y a des maires qui sont élus directement par leur conseil municipal, et des maires qui sont élus directement par la communauté de communes. Serge GUILLOUX n'étant pas conseiller communautaire, et Christine ZAMUNER étant désignée par le conseil communautaire, il ne peut pas être nommé par l'EPCI. Nous proposons donc que Stéphane MOREL soit nommé par la communauté



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

de communes, pour que la commune de Loctudy puisse désigner Serge GUILLOUX, son maire, pour siéger à la SPL. »

- Du Lycée maritime du Guilvinec

Le président propose la candidature de Cyrille LE CLEACH pour remplacer Christine ZAMUNER au conseil d'administration.

- Mme ZAMUNER était membre titulaire au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion Ouest Cornouaille.

Selon l'arrêté de composition, la CCPBS dispose de trois sièges à cette instance.

M. Christian LOUSSOUARN et M. Jean-Louis BUANNIC sont membres.

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la CCPBS pour siéger à la CLE du SAGE Ouest Cornouaille en lieu et place de Mme ZAMUNER,

Le conseil communautaire est appelé à désigner un conseiller communautaire pour siéger au sein de la CLE du Schéma d'Aménagement et de Gestion Ouest Cornouaille, pour la durée de la mandature 2020-2026 en qualité de membre titulaire.

Pour information, la prochaine CLE se tient le 27 mars à 14h30 en mairie de Plozévet.

Il est fait appel à candidatures pour assurer le remplacement de Christine ZAMUNER.

Eric JOUSSEAUME précise que les réunions sont le lundi au nombre de 4/5 par an.
Yves CANEVET propose sa candidature.

En l'absence de question, le président met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide l'ensemble de ces modifications.

- ❖ Mme ZAMUNER, conseillère communautaire et maire de Loctudy, et M. QUILLIVIC, adjoint au maire, étaient membres titulaires au sein du comité du SDEF.

Considérant la démission de Mme ZAMUNER et le décès de M. QUILLIVIC, il convient de pourvoir à leur remplacement en désignant deux élus de Loctudy. Il est rappelé que les représentations sont également ouvertes aux conseillers municipaux de Loctudy.

Pour rappel, les représentations au sein du SDEF se composent comme suit :

Communes	Titulaires	Suppléants
COMBRIT	Christian LOUSSOUARN André HAMON	Hervé LE TROADEC
ÎLE-TUDY	Gilles MARTIN	Eric JOUSSEAUME
LE GUILVINEC	Christian BODÉRE Jean-Luc TANNEAU	Lénaïg LOPÉRE
LOCTUDY	Christine ZAMUNER Pierre QUILLIVIC	Arnaud CROGUENNEC Matthieu BEREHOUC



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

PENMARC'H	Gwenola LE TROADEC Jean-Marc BREN Jean-Pierre SAVINA	Gilles MERCIER Erwan SEZNEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	Jean-Yves ROZEN Pascal LE LOC'H	Stéphane PESNEL Laurent GUICHAOUA
PLOMEUR	Jean-Yves LE FLOC'H Stéphane DAOULAS	Vincent FLOC'H Ludovic STEPHAN
PONT-L'ABBÉ	Stéphane LE DOARÉ Olivier ANSQUER David DURAND Jacques TANGUY	Éric LE GUEN Caroline CHOLET Laurent MOTREFF
ST JEAN TROLIMON	Jean-Edern AUBRÉE	Denis HEMON
TREFFIAGAT	Jean-Luc BILLIEN Nathalie CARROT-TANNEAU	Daniel LE PRAT
TREGUENNEC	Claude BOUCHER	Jean-Jacques XUEREB
TREMEOC	Pascal CLAISSE Daniel GOASGUEN	Jean L'HELGOUARC'H

Lors du conseil des maires du 16 février 2023, il a été proposé les candidatures de M. GUILLOUX et M. CROGUENNEC en qualité de membres titulaires : M. François LE CORRE siégerait en tant que membre suppléant.

En l'absence de question, le président met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide ces remplacements.

Ressources Humaines

Éric JOUSSEAUME, 1^{er} vice-président, présente les éléments relatifs au rapport des ressources humaines, et remercie particulièrement les agents et les services qui ont travaillé sur ce rapport.

1. Rapport Égalité Femmes – Hommes (annexe 1)

En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, un rapport est rédigé.

Les articles 61 et 77 de la [loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes](#) prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, **préalablement aux débats sur le projet de budget**.

Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité au regard du fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire. Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Rapport présenté lors de la commission RH du 05 mars 2023

Le rapport est joint en annexe.

En l'absence de question, **Éric JOUSSEAUME met au vote,**
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la présentation du rapport d'égalité « Femmes-Hommes » de la communauté de communes établi à partir des données au 31 décembre 2022.

Solidarités

Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente déléguée aux solidarités, fait lecture du rapport et de ses annexes.

1. Contrat Local de Santé (annexe 2)

La santé est l'un des principaux sujets de préoccupation de nos concitoyens. Selon l'OMS, « la santé définit un état complet de bien-être physique, mental et social et ne se limite pas à la prise en compte des maladies et infirmité de l'individu. » C'est dans ce cadre que le contrat local de santé entend intégrer dans les politiques publiques cette dimension large de la santé. En effet, son accès pour tous, est une condition essentielle à l'égalité des chances.

Le contrat local de santé constitue pour l'ensemble des acteurs de la santé de Cornouaille un outil de coopération et d'interconnaissance, indispensable à une bonne coordination des actions et des moyens de chacun. Il entend surtout être l'outil de référence pour anticiper les besoins des populations en développant la prévention, réduisant les inégalités de santé et renforçant l'attractivité des métiers et du territoire.

La démarche ayant été initiée dès mai 2019, le contrat local de santé aboutit à sa concrétisation :

- Par la signature de sa lettre de cadrage en mai 2021 par les 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI : Quimper Bretagne Occidentale, Douarnenez Communauté, communauté de communes du Pays bigouden sud, communauté de communes du haut Pays bigouden, communauté de communes du Pays Fouesnantais et Communauté de communes du cap Sizun – Pointe du raz), l'agence régionale de santé (ARS) et Quimper Cornouaille développement (QCD) qui porte la démarche,
- Par l'élaboration du diagnostic local de santé en Cornouaille, état des lieux indispensable ayant permis de délimiter les orientations du plan d'actions,
- Par la définition du plan d'actions, validé le 26 janvier 2023 par le comité de pilotage du CLS.

Les actions constituant le CLS de Cornouaille, élaborées en large concertation entre l'Agence régionale de santé de Bretagne, les collectivités locales, les associations représentatives, les établissements et institutions de santé de Cornouaille se déclinent autour des 4 axes stratégiques et 11 orientations suivants :

- Promouvoir la culture de la prévention et de la promotion de la santé à tous les âges

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

- Promouvoir des comportements favorables tout au long de la vie
- Renforcer la prévention contre les addictions
- Faire des collectivités, institutions et entreprises des acteurs de santé
- Réduire les inégalités de santé notamment territoriales et sociales
 - Faciliter l'accessibilité géographique, numérique et financière (informations, droits, offre)
 - Agir en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité
 - Favoriser l'inclusion et le lien social
 - Améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap ou de maladie chronique
 - Eviter les ruptures de parcours en réduisant les hospitalisations inadaptées et en organisant les sorties pour les personnes âgées
- Renforcer l'attractivité des métiers et du territoire
 - Renforcer l'attractivité de l'offre de santé du territoire
 - Renforcer l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement
- Promouvoir la santé environnementale
 - Connaître les caractéristiques environnementales de la Cornouaille

Le contrat local de santé est proposé à la signature des acteurs porteurs de sa déclinaison sur la Cornouaille, notamment l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental du Finistère, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Finistère, la Mutualité sociale agricole (MSA) d'Armorique, la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Finistère, le Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille (CHIC), l'Établissement public en santé mentale (EPSM) Finistère sud, le Centre hospitalier de Douarnenez, l'Hôtel-Dieu de Pont l'Abbé, la Mutualité française de Bretagne, la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT), Appui santé en Cornouaille, l'Éducation nationale, l'Enseignement catholique et les Communauté professionnelles et territoriales de santé (CPTS) du territoire

Le Contrat local de santé est également proposé à la signature des EPCI cornouaillais.

En signant le contrat local de santé, le signataire acte son engagement dans la prise en compte de la dimension santé en participant à la mise en œuvre opérationnelle des actions du contrat au regard du contexte de son territoire (présence de dispositifs complémentaires tels ceux mis en place dans le cadre de la Convention territoriale globale) et des moyens et ressources dont il dispose.

Le contrat local de santé est signé pour une durée de cinq ans, période de mise en œuvre opérationnelle des actions déclinées dans le plan d'actions.

Une présentation par QCD du CLS a été faite au Conseil des Maires du 16 février 2023 (annexe 2)

La signature officielle du CLS est prévue au mois de mai 2023.

Jacques TANGUY, conseiller communautaire, demande : « Je note qu'on parle de l'attractivité des métiers, et j'ai une petite pensée pour les personnes qui ont été privées de leur métier, qui ont été exclues à l'occasion du COVID et qui ne sont toujours pas réintégrées. Alors tout ceci est très intéressant, je suis d'accord sur ce qui est fait ici, mais je souhaite avoir une pensée pour ces personnes qui sont privées de leur métier, alors que dans d'autres pays, elles sont réintégrées, et que chez nous, on refuse toujours de le faire. Le COVID, nous ne prenons plus de précaution particulière, c'est quelque chose qui existe toujours mais qui devient une maladie ordinaire; et ces personnes-là, nous les considérons toujours comme des parias. Je voudrais ici rappeler que l'attractivité des métiers, c'est aussi le respect des personnes et leur droit à travailler. Pour le reste, c'est très bien. »

Nathalie CARROT-TANNEAU répond qu'il n'appartient pas au conseil communautaire de débattre de l'intérêt de la vaccination ou pas, et que chacun est libre de penser ce qu'il souhaite.

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Jacques TANGUY répond qu'il ne parle pas de l'intérêt de la vaccination, mais de la réintégration des personnels qui sont chassés de leurs métiers.

Nathalie CARROT-TANNEAU répète qu'il n'appartient pas au conseil communautaire de débattre ici sur ce sujet.

En l'absence de question, Nathalie CARROT-TANNEAU met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le président ou la vice-présidente en charge des solidarités à signer le contrat local de santé.

Finances

Éric JOUSSEAUME, 1^{er} vice-président en charge des finances, présente les rapports financiers.

À noter : les comptes administratifs 2022 et le ROB ont fait l'objet d'un examen en commission des finances élargie aux maires et membres du Bureau le 8 février 2023.

1. **Approbation des comptes de gestion 2022 – Budget principal, Budget annexe portage de repas, Budget annexe CLIC, Budget annexe Eau, Budget annexe assainissement DSP, Budget SPANC « assainissement régie » et Budget annexe aménagement des zones d'activités (annexes 3 à 10)**

En l'application de l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à entendre, débattre et arrêter les comptes de gestion produits par M. GARIN, Receveur de la Communauté de communes, pour le budget principal, les budgets annexes et le budget autonome SPANC.

Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs présentés infra.

En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Arrête et approuve les comptes de gestion 2022 pour chacun des budgets de la CCPBS.
2. **Approbation des comptes administratifs 2022 – Budget principal, Budget annexe portage de repas, Budget annexe CLIC, Budget annexe eau, Budget annexe assainissement DSP, Budget SPANC « assainissement régie », et Budget annexe aménagement des zones d'activités (annexes 10 à 17)**

Les comptes administratifs 2022 font l'objet d'un développement commenté dans le diaporama en annexe 10 et les documents budgétaires sont joints en annexe: 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

Éric LE GUEN, conseiller communautaire, demande: « Sur le chapitre 204, il est marqué 'installations agricoles Pass Commerce'. Je voulais savoir si quelque chose était fait pour les installations maritimes. »





Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Le Président répond : « Ce n'est pas éligible pour l'instant ; nous serons amenés à nous poser la question effectivement. »

Éric JOUSSEAUME ajoute que la question est pertinente et dans le sujet du moment : « Nous allons devoir à un moment intervenir dans ce milieu de la pêche. Certaines aides ne sont pas « euro-compatibles » et nous devons jongler avec tout cela. »

Un conseiller demande ce qui explique les montants indiqués pour le portage de repas.

Éric JOUSSEAUME répond que ça ne s'équilibre pas : « Nous avons là aussi subi l'inflation des matières premières, de l'énergie... Nous avons choisi de ne pas toucher au coût du repas, la subvention d'équilibre est forcément plus importante. C'est comme cela que ça se justifie. Quand nous aurons l'occasion de parler du budget 2023, la contribution sera encore plus importante. »

Le président ajoute : « Plus nous avons de bénéficiaire, ce qui est bien, plus on paie puisque le delta ne correspond pas au prix de revient réel. Nous avons eu également, comme tout à chacun, plus de frais de carburant pour livrer les repas. C'est un service public auquel nous sommes attachés. Ce n'est pas une dépense qui est amenée à baisser. »

Le président précise qu'en 2022, l'équipement Aquasud a été ouvert les 12 mois par rapport à 2021.

Jacques TANGUY, conseiller communautaire, demande : « Concernant ce déficit de la piscine, la communauté de communes le finance, mais toutes les personnes qui viennent ne sont pas de la communauté de communes du Pays bigouden sud. Qu'en est-il de la participation de nos collègues ? »

Éric JOUSSEAUME répond que la question s'est souvent posée : « Si demain, nous étions amenés à faire évoluer cet équipement, clairement, il faudrait que tout le monde y participe, au regard de la fréquentation. Si nous prenons l'exemple du cinéma de Pont-l'Abbé, il y a eu une participation du haut pays. Je pense que lorsqu'un équipement bénéficie à un territoire, il est logique que celui-ci y contribue. »

Le Président ajoute que c'est un sujet évoqué avec le haut Pays bigouden : « Ils répondent qu'une partie du territoire se rend à la piscine d'Audierne, une autre partie à Douarnenez. Ce qui n'est pas faux. Mais il n'en reste pas moins qu'une large partie du territoire fréquente notre piscine. Quand je vois la composition des membres du bureau des nageurs bigoudens, il y a peu du Pays bigouden sud, je pense même qu'il n'y en a aucun. Cela amène à se poser des questions. Nous l'avons évoqué lors des inter-bureaux. La piscine a 15 ans, elle va nécessiter malgré tout un minimum de travaux. Tout d'abord, nous ne sommes plus aux normes par rapport au personnel ; et il existe une question de fond sur l'énergie. Jusqu'à peu, le gaz était l'énergie la moins chère en France, il faudra donc revoir la production de chaleur pour cet équipement. La question de la contribution des collègues se posera donc dans l'investissement, sachant qu'ils prennent zéro déficit. Nous nous posons la question de faire un tarif bigouden sud et un tarif extérieur. Après tout, les personnes habitant Pluguffan qui sont plus proches d'Aquasud que d'Aquarive, et celles habitant Bénodet sont plus près d'Aquasud que des Balnéides à Fouesnant. Il y a un sujet de fond, c'est un équipement qui est structurellement déficitaire, les piscines en France ne gagnent pas d'argent, il faut le savoir. Nous privilégions énormément de créneaux pour les écoles, étant la communauté de communes la plus maritime du Finistère avec 11 communes maritimes sur 12, il vaut mieux que nos enfants apprennent à nager. Nous avons du coup moins de créneaux pour les gens qui paient pour venir à la piscine. C'est un équipement que nous n'arriverons jamais à équilibrer, mais il faut voir comment nous pouvons diminuer la quote-part restante. »

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Éric JOUSSEAUME insiste sur les travaux à réaliser pour remettre aux normes la piscine indépendamment d'une éventuelle évolution et donc potentiellement un déficit qui pourrait être plus important.

Le président ajoute un exemple très concret: *«Aujourd'hui, les adultes ne peuvent plus passer par le même pédiluve, la même douche ou le même vestiaire que les enfants. Nous pouvons avoir deux bassins, mais si les écoles n'occupent qu'un seul bassin, nous ne pouvons pas ouvrir aux adultes extérieurs puisque nous n'avons pas d'entrées différenciées. Il y a 15 ans, ce n'était pas obligatoire, aujourd'hui, ça l'est. Nous allons donc devoir nous mettre aux normes, si nous souhaitons optimiser au maximum les «créneaux bassin». Si vous prenez la législation sur les maîtres-nageurs sauveteurs aujourd'hui, les mètres carrés dévolus à notre personnel, que ce soit la partie vestiaire, bureau de surveillance ..., nous ne sommes plus non plus dans les standards qui sont exigés aujourd'hui. La commission jeunesse et sport nous a rappelé à l'ordre en nous disant que nous allions devoir faire évoluer notre équipement pour pouvoir nous mettre aux normes avec la législation en vigueur. Au bout de 15 ans, c'est un équipement qui est tout de même très utilisé, il y a un certain nombre de choses qui s'use plus vite que sur d'autres bâtiments. Nous aurons une période de gros entretien et de renouvellement inévitablement à faire.»*

Lecture du rapport budget annexe portage de repas.

Lecture du rapport budget annexe CLIC.

Lecture du rapport budget annexe eau.

Lecture du rapport budget annexe assainissement DSP.

Lecture du rapport budget SPANC « assainissement régie ».

Lecture du rapport budget annexe aménagement des zones d'activités.

Le président souhaite apporter une précision en anticipant une éventuelle question: *« Contrairement à un lotissement communal où vous finissez souvent à l'équilibre voir avec un peu de résultat, sur les zones d'activités, au prix auquel nous vendons le m² de terrain, nous ne gagnons pas d'argent, on en perd même. Mais le but est de fixer des entreprises sur notre territoire.»*

Christian BODÉRÉ, conseiller communautaire, demande comment fonctionne la plus-value quand l'entreprise revend son terrain.

Le président répond que l'entreprise peut faire une plus-value.

Un conseiller communautaire demande s'il n'y a pas de moyen de contrôle ou de clause.

Le président répond qu'il y a eu un travail d'effectuer: *« Si l'entreprise ne construit pas dans un certain délai, la communauté de communes récupère le terrain. Nous avons également utilisé le levier de droit de préemption sur certains biens. C'est compliqué, à une époque nous cherchions les entreprises pour venir s'installer dans nos zones, et aujourd'hui on a des difficultés à acheter des nouvelles zones pour fixer des entreprises. Ce qui fait que pour les prochaines ventes, nous augmenterons le prix de vente.»*

Le président demande à Yannick LE MOIGNE, vice-président, de compléter ses propos: *« Très concrètement, nous avons eu une réunion d'échanges entre vice-présidents pour commencer à réfléchir à une stratégie foncière d'avenir pour la communauté de communes. Tout le monde le sait, il y a une raréfaction du foncier. Les coûts explosent au niveau foncier, et c'est clair que nous ne pourrons plus*

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

vendre du terrain de zone d'activités au prix où il s'est vendu aujourd'hui. Tout d'abord, à minima pour l'équilibre parce qu'au vue des enjeux des financements de la communauté de communes demain, il faudra au moins que nous arrivions à l'équilibre, et aujourd'hui, il y a cette particularité qui est que la communauté de communes fait en sorte de pouvoir installer des entreprises à bas coûts et quelques années après il y a une rentabilité plein pot, et pas souvent sur l'activité d'entreprise et ça c'est un des points. Les gens, à juste titre, créent des LCI, et c'est donc la valeur patrimoniale et non pas de l'entreprise purement, la valeur patrimoniale du gérant de l'entreprise. Nous avons changé les règles depuis 1 an et demi, il y a un jury aujourd'hui. Les personnes qui souhaitent acquérir un terrain à la communauté de communes viennent nous expliquer leur projet de manière à ce que nous puissions prendre des positions. Je peux vous dire que pour un certain nombre de projets nous nous sommes aperçus qu'il s'agissait uniquement d'opérations patrimoniales et donc d'opérations économiques. Un certain nombre de projets ont été retoqués. La communauté de communes est présente pour aider l'économie à s'installer mais pas pour que les entreprises fassent des opérations patrimoniales sur le dos des administrés. C'est un sujet qui n'est pas simple, et aujourd'hui, il n'y a plus beaucoup de foncier économique au niveau de la communauté de communes et dans le cadre de l'élaboration du PLUHQ, nous aurons à nous poser les questions, soit de la revitalisation de certaines zones économiques qui pourraient apparaître, voir essayer de pointer quelques parcelles possibles, et dans le cadre du partage collectif qui va devoir se faire sur les droits à consommation foncière. Ça ne va pas être simple mais il faut l'entendre.»

En l'application de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est amené à délibérer sur l'approbation de chacun des comptes administratifs 2022 en fonction du déroulement du rapport présenté aux conseillers.

M. JOUSSEAUME demande à Stéphane LE DOARE, président, de sortir avant de mettre au vote les comptes administratifs 2022.

En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les comptes administratifs 2022 pour chacun des budgets de la CCPBS.

Le président revient dans la salle. Éric JOUSSEAUME lui précise que les comptes administratifs ont été votés à l'unanimité.

3. Affectation définitive des résultats 2022 (diaporama en annexe 10 - pages 59 à 73)

À la suite du vote des comptes de gestion et comptes administratifs relatifs à l'exercice 2022, il appartient au conseil communautaire de délibérer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022.

Affectation des résultats 2022 – Budget principal

Pour le budget principal, les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 3 219 411,65 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 129 074,44 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	+ 1 713 753,51 €
Excédent reporté au Budget 2023 en fonctionnement	+ 1 505 658,14 €

Conseil communautaire 09/03/2023

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le budget principal.

Affectation des résultats 2022 – Budget annexe portage de repas

Pour le budget annexe portage de repas, les résultats au compte administratif se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 14 919,62 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 3 828,12 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	0,00 €
Excédent reporté au Budget 2023 en fonctionnement	14 919,62 €

En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le budget annexe portage de repas.

Affectation des résultats 2022 – Budget annexe CLIC

Pour le budget annexe du CLIC, les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 49 750,61 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 9 153,42 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	0,00 €
Excédent reporté au Budget 2023 en fonctionnement	49 750,61 €

En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le budget annexe du CLIC.

Affectation des résultats 2022 – Budget annexe eau

Pour le budget annexe de l'eau, les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 3 421 037,81 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	- 1 924 616,10 €

Conseil communautaire 09/03/2023

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	3 421 037,81 €
Excédent reporté au Budget 2023 en fonctionnement	0,00 €

En l'absence de question, Eric JOUSSEAUME met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le budget annexe de l'eau.

Affectation des résultats 2022 – Budget annexe assainissement DSP

Pour le budget annexe assainissement DSP, les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 443 755,04 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 2 439 260,40 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	0,00 €
Excédent reporté au Budget 2023 en fonctionnement	443 755,04 €

En l'absence de question, Eric JOUSSEAUME met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le budget annexe assainissement DSP.

Affectation des résultats 2022 – Budget SPANC « assainissement régie »

Pour le budget SPANC « assainissement régie », les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 50 378,42 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 1 109,60 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	0,00 €
Excédent reporté au Budget 2023 en fonctionnement	50 378,42 €

En l'absence de question, Eric JOUSSEAUME met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le budget SPANC « assainissement régie ».

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Affectation des résultats 2022 – Budget annexe aménagement des zones d'activités

Pour le budget annexe aménagement des zones d'activités, les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	+ 1 060 084,37 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2022	- 2 458 474,37 €

NB : il s'agit d'un budget de lotissement ; il n'y a pas d'affectation des excédents de fonctionnement en investissement mais une reprise des résultats dans chacune des sections.

Excédent reporté au Budget 2023 en fonctionnement	+ 1 060 084,37 €
Déficit reporté au Budget 2023 en investissement	- 2 458 474,37 €

En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la proposition de reprise des résultats définitifs pour le budget annexe aménagement des zones d'activités.

4. Tableau des attributions de compensation (AC) 2023 (annexes 18, 19 et 19b)

M. JOUSSEAUME donne lecture du rapport et des annexes afférentes.

a. Facturation SIADS 2022 imputée sur l'attribution de compensation 2023

Le service d'Instruction des autorisations du droit des sols (SIADS) a été créé à l'échelle du Pays bigouden sud en 2015 puis développé à celle du Pays bigouden pour assurer, pour le compte des communes, l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le principe en ce qui concerne cette prestation est la facturation aux communes au réel des dépenses de fonctionnement avec jusqu'en 2020, une participation de la CCPBS à hauteur de 50 % puis à compter de l'année 2021, une participation portée à 30%. (Les communes du CCHPB sont facturées à 100% du coût sans prise en charge de leur intercommunalité)

Chaque acte instruit par le SIADS se voit appliquer selon son degré de complexité une pondération (par exemple un permis de construire un établissement recevant du public vaut 1,2 équivalent permis de construire. Cet acte pondéré est ensuite multiplié par le coût de l'équivalent permis de construire qui est déterminé chaque année (en simplifiant : le montant des dépenses divisé par le nombre d'actes).

Au vu de ces éléments, la facturation concernant les communes du Pays bigouden sud intervient au début de l'année n-1 via le mécanisme de l'attribution de compensation (AC) conformément à l'article L.5211-4-2 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

A noter que le coût de l'EPC est passé de 200,15 € en 2021 à 214,24 € en 2022 : notamment en raison du coût RH (certains agents présents toute l'année, augmentation du point et de la valeur du SMIC) corrélé à une légère baisse des EPC (-6,77%) **

Pour les communes du Pays bigouden sud bénéficiant d'une participation de la CCPBS de 30%, cela fait un coût réel de l'EPC à 149,68 € (pour mémoire à la création du service en 2015, les communes payaient 150 € avec une participation de la CC de 50%)

***	Actes	EPC
2021	3 908	2 515
2022	3 780	2 346
Écart 2022 par rapport à 2021	-3,27%	-6,77%

Les montants à imputer au titre de l'année 2022 sur l'AC 2023 sont les suivants :

SIADS Pays Bigouden STATISTIQUES ACTES - FACTURATION VOLUMETRIQUE RECAPITULATIF ANNEE 2022								
	Total actes	total EPC	Coût du service	Participation CCPBS 30%	A facturer	% par rapport au total PBS	% par rapport total territoire	RANG EPC
COMBRIT	272	172,70	36 999,25 €	11 099,77 €	25 899,47 €	11,12%	7,36%	4
LE GUILVINEC	96	67,10	14 375,50 €	4 312,65 €	10 062,85 €	4,32%	2,86%	12
ILE TUDY	39	32,00	6 855,68 €	2 056,70 €	4 798,98 €	2,06%	1,36%	17
LOCTUDY	442	285,80	61 229,79 €	18 368,94 €	42 860,85 €	18,41%	12,18%	3
PENMARC'H	503	325,10	69 649,42 €	20 894,83 €	48 754,60 €	20,94%	13,86%	2
PLOBANNALEC-LESCONIL	255	164,00	35 135,36 €	10 540,61 €	24 594,75 €	10,56%	6,99%	5
PLOMEUR	208	146,60	31 407,58 €	9 422,28 €	21 985,31 €	9,44%	6,25%	6
PONT-L'ABBE	96	90,20	19 324,45 €	5 797,33 €	13 527,11 €	5,81%	3,85%	9
ST JEAN TROLIMON	128	59,20	12 683,01 €	3 804,90 €	8 878,11 €	3,81%	2,52%	13
TREFFIAGAT	231	142,30	30 486,35 €	9 145,91 €	21 340,45 €	9,17%	6,07%	7
TREGUENNEC	29	19,90	4 263,38 €	1 279,01 €	2 984,36 €	1,28%	0,85%	21
TREMEOC	55	47,50	10 176,40 €	3 052,92 €	7 123,48 €	3,06%	2,02%	14
Total des actes	2354							
Total EPC	1552,40	1552,40	332 586,18 €	99 775,85 €	232 810,32 €	100,00%	66,18%	

La CLECT s'est réunie le 23 février 2023 : adoption à l'unanimité du rapport.

En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Délibère sur les montants des facturations aux communes dans le cadre des prestations réalisées par le service SIADS en 2022 et décide d'imputer les sommes dues pour chacune des communes sur l'attribution de compensation de l'année 2023 conformément au tableau joint en annexe.



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

b. Attribution de compensation 2023 intégrant la répartition Petite enfance

Etabli à partir du rapport adopté par la CLECT du 23 février 2023 à l'unanimité pour la répartition Petite Enfance.

- « Petite enfance » répartition entre les communes en fonction des données 2022 sur l'attribution de compensation 2023
 - Pour les services de la crèche halte-garderie
 - Pour les services du relais parents assistants maternels

Il convient, ce jour, d'approuver en conseil communautaire, le tableau définitif des attributions de compensation 2023.

Vu le rapport définitif de la CLECT établi le 23 février 2023 ci-annexé,

Vu le tableau des attributions de compensation annexé,

En l'absence de question, Éric JOUSSEAUME met au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec TROIS voix CONTRE de M. Christian BODÉRE, Mme Lénaïg LOPÉRE (pouvoir donné à M. BODÉRE) et M. Jean-Luc TANNEAU,

- Adopte les montants des attributions de compensation 2023 intégrant la mise à jour des montants pour chaque commune concernée au litre de la compétence petite enfance.

Les communes concernées par les modifications sont amenées également à délibérer sur le montant des attributions de compensation 2023 à la majorité qualifiée : 50 % des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 de la population représentant 50 % des communes.

5. Aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie (Eau – Finances)

M. JOUSSEAUME présente le rapport et les annexes.

Le dispositif des aides à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie a été mis en place par une délibération du bureau communautaire du 26 janvier 2022.

Cette aide d'un montant maximum de 30€ est attribuée par foyer pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour le jardinage. Le volume du récupérateur ne doit pas excéder 1m³ (1 000 litres).

Il est demandé un justificatif de domicile sur l'une des communes de la CCPBS.

Dans le cadre de ce soutien financier, le nombre d'aides ne peut être supérieur à 200/an.

En 2022, 26 demandes d'aides à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie ont fait l'objet d'un versement d'aides dans le cadre des délibérations du bureau communautaire (5 mai 2022, 7 juillet 2022) pour un total d'aides versées de 780€.

Depuis le 7 juillet 2022, 32 demandes de subventions ont été reçues pour un montant total de 960€.

Conseil communautaire 09/03/2023

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Suite aux tensions sur l'eau potable, lors de l'été 2022 et aux mesures d'interdiction d'arroser les jardins ; il paraît intéressant de susciter davantage de demandes en augmentant le montant des aides versées et en annulant la limitation de volume des cuves à 1 m³.

Les élus de la commission technique n° 5 ont validé le remboursement des achats à hauteur de 50%, avec un plafonnement de la prise en charge à 100€ pour les particuliers.

En l'absence de question, **Éric JOUSSEAUME met au vote,**
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de porter la participation de la CCPBS à l'achat de récupérateur d'eau de pluie à hauteur de 50% du montant de la facture acquittée avec un plafonnement à 100 €,
- Dit que les conditions suivantes sont applicables :
 - o Le dispositif est limité à un récupérateur d'eau par foyer localisé sur le territoire de l'EPCI (une seule résidence qu'elle soit principale ou secondaire peut être éligible sur le territoire)
 - o Un foyer ayant bénéficié des précédentes dispositions n'est pas éligible à un second soutien financier,
 - o Le dispositif s'adresse aux particuliers,
 - o Le dispositif s'applique pour les factures acquittées à compter du rendu exécutoire de cette délibération,
- Décide que l'enveloppe budgétaire maximale sera déterminée chaque année au budget annexe eau potable qui assure le financement de cette participation.

6. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) (annexes 20 et 21)

M. JOUSSEAUME introduit le débat d'orientations budgétaires.

La présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires ne fait pas l'objet d'un vote par le conseil communautaire, ce dernier est invité à prendre acte de la tenue du débat.

Le document support a fait l'objet d'une présentation en commission des finances élargie aux maires et membres du bureau mercredi 8 février 2023.

Cyrille LE CLEACH, conseiller communautaire, demande si la mutualisation de la voirie est toujours d'actualité.

Le président répond qu'il y a des appels d'offres d'entretien de voirie en cours : « Tréguennec, Tréméoc, Saint Jean Trolimon et Plobannalec sont sur un appel d'offres qui avait été lancé par une des communes. Cela permet aux plus petites communes de bénéficier de meilleurs tarifs. Il faut trouver la collectivité qui porte et qui fait l'appel d'offre pour les autres. Par ailleurs, toutes les communes n'ont pas leurs marchés qui finissent en même temps, c'est aussi cela le problème. Nous ne sommes pas sur les mêmes bases. Nous pourrions, mais il faut que quelqu'un s'en occupe, bâtir un marché à bon de commande pour tout le monde. Il me semble que la dernière fois, Plobannalec Lesconil avait porté le marché. Il faut reprendre le cahier des charges, remettre au goût du jour, parce qu'il y a des prestations qui ont évoluées et savoir qui souhaite porter le marché pour les autres. Il y a ensuite une refacturation entre communes. De mémoire, cela avait permis de faire des économies subséquentes pour la commune de Tréguennec et de Saint Jean Trolimon. »



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Yannick LE MOIGNE, vice-président, ajoute : *« Peut-être que le marché ne s'arrête qu'en fin de cette année. Nous sommes assez tôt pour relancer un marché à bon de commande. »*

Un membre de l'assemblée précise que son marché s'est terminé au 31 décembre 2022.

Le président en conclut qu'il y a un petit travail à faire : *« Si les DGS veulent bien s'y mettre dans les communes avec les élus concernés aux travaux. »*

Éric JOUSSEAUME invite chaque vice-président à faire lecture du rapport concernant sa commission.

Commission 1 (Éric JOUSSEAUME) : Aucune question.

Commission 2 (Nathalie CARROT-TANNEAU) :

Un conseiller demande combien de repas sont servis par année.

Nathalie CARROT-TANNEAU répond qu'en général le nombre de repas servis tourne autour de 89 000.

Le conseiller demande si le nombre de repas servis est en évolution.

Nathalie CARROT-TANNEAU répond que le nombre est plutôt stable : *« Nous avons anticipé une diminution sur 2022, mais finalement nous terminons l'année plutôt bien. Il y a des trimestres où il y a un petit peu moins de bénéficiaires et des trimestres où il y en a plus; cela dépend aussi des hospitalisations... »*

Un conseiller demande s'il y a eu une enquête depuis que les repas sont élaborés à la cuisine centrale.

Nathalie CARROT-TANNEAU : *« Nous faisons remonter à la cuisine centrale les difficultés. Nous interrogeons les bénéficiaires. Nous avons, avec Éric JOUSSEAUME, des réunions très régulières avec le GCMS, et nous faisons remonter les difficultés qui sont apparues. Il y a une mise en route, il y a du matériel neuf qui ne fonctionne pas, cela occasionne des difficultés, il faut le dire. Nous aurons encore des discussions à venir, notamment sur le coût des matières premières, et voir comment nous pouvons optimiser cet outil. Jusqu'à présent, nous proposons beaucoup de choix au niveau des entrées, des plats, des desserts, des fromages; cela occasionne aussi beaucoup d'intendance, beaucoup de manutention. Nous essayons donc de rationaliser tout cela, et de voir comment nous pouvons garder une certaine qualité des repas en ayant un petit peu moins de choix. Il y a une nouvelle feuille qui a été proposée au niveau des repas qui se présente différemment. »*

Catherine MONTREUIL, conseillère communautaire, intervient : *« Il me semble qu'en commission solidarité, nous avons évoqué la régression de la qualité de l'offre, qui était plutôt dommageable au fonctionnement. Au niveau du personnel, il n'avait pas anticipé que la charge allait être différente. »*

Nathalie CARROT-TANNEAU répond : *« C'est la raison pour laquelle nous avons fait des réunions. J'ai également participé à des tournées, et ensuite, j'ai commandé un repas pour pouvoir y goûter et voir si le repas était bon. J'ai bien-sûr fait cette commande anonymement, pour qu'on ne sache pas qui allait y goûter. Antoine LANCRET, ainsi que des agents du service déchets avaient également participé à ce test, et franchement, c'était bon. »*

Catherine MONTREUIL précise que le problème était que les plateaux n'étaient pas toujours complets.

Conseil communautaire 09/03/2023

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Nathalie CARROT-TANNEAU répond qu'il y a eu des erreurs au niveau de la livraison, mais que le problème se résorbe : *« C'est vrai aussi que c'est un nouvel outil, il y a un nouveau process à mettre en place. »*

Eric JOUSSEAUME ajoute : *« La réunion qui a permis de mettre en place le suivi régulier et la communication entre nous tous était très enrichissante. Nathalie CARROT-TANNEAU a parlé des équipements qui ne sont pas tous opérationnels, cela a eu des incidences. Il y a eu des matériels qui n'étaient pas adaptés, et nous avons travaillé avec le service prévention des ressources humaines pour mettre en place des dispositifs qui a la fois permettent au personnel d'éviter des troubles musculosquelettiques et également d'améliorer l'efficacité et donc quelque part le service rendu. Tout cela a été évoqué et se met en place. Des chariots à roulettes ont été achetés pour faciliter la manutention, un hayon a été mis en place sur un véhicule de portage, de manière à optimiser tout cela. Il y a eu quelques difficultés au départ, la multiplicité des menus potentiels a, là-aussi, posé problème. Par ailleurs, faire des plateaux avec de la salade posait des problèmes car la salade ne tient pas. C'est tout bête comme détail, mais cela fait partie des choses sur lesquelles nous devons nous mettre d'accord pour pouvoir améliorer le service. Je tiens à dire que la réunion était très intéressante. »*

Nathalie CARROT-TANNEAU dit qu'un effort a aussi été fait au niveau des dates limites de consommation : *« C'est vrai qu'auparavant, nous pouvions livrer un repas avec une date de péremption le jour même. Cela occasionnait quelques difficultés ; depuis, nous sommes montés en puissance sur ce sujet. Nous en reparlerons lors de la prochaine commission, il y a vraiment un travail à faire. Jusqu'à présent, nous nous étions refusés à augmenter le coût du repas, sauf qu'à un moment, il faut être réaliste. Là, nous puisons dans le budget général à hauteur de 208 000€. Et rationaliser les tournées, c'est déjà fait, je ne vois pas comment nous pourrions rationaliser encore plus. »*

Yves CANEVET, conseiller communautaire, demande à quoi fait référence le logiciel de caisse.

Nathalie CARROT-TANNEAU répond que cela englobe également les tourniquets, la caisse, les badges.

Le président ajoute que cela fait référence à tout ce qui est contrôle d'accès aux bassins et aux vestiaires.

Le président ajoute que la chaudière sera une chaudière bois afin de faire des économies.

Le conseiller demande si la chaudière alimentera aussi le siège de la communauté de communes.

Le président répond qu'elle n'alimentera que la piscine : *« Quand nous avons fait l'extension, nous avons fait une galerie technique entre la piscine et le siège. Il y a un réseau de chaleur à l'étude. Mais il faut du secours. Le réseau de chaleur n'aurait pas nécessité de fonctionnement 365 jours par an, alors que la piscine tourne 365 jours par an. »*

Catherine MONTREUIL demande s'il y a eu une étude de faite sur la consommation en bois.

Le président répond par l'affirmatif : *« Nous sommes un des derniers territoires à ne pas être passé au bois car nous avons une réserve de gaz naturel. »*

Catherine MONTREUIL, conseillère communautaire, ajoute que le bois a un sacré impact sur l'environnement.

Le président précise que le service espaces naturels coupe et taille du bois qui n'est pas valorisé.

Catherine MONTREUIL, conseillère communautaire, souligne que brûler du bois n'est pas écologique.

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Le président lui répond que par rapport à du fioul ou du gaz, l'impact est moindre: *« Il y a une filière bois à travailler. »*

Un conseiller demande si le calcul de cette chaudière en fonctionnement a été fait.

Le président répond que l'étude a été faite par rapport à une chaufferie gaz: *« Sachant que les chaudières ont 15 ans, et que nous sommes obligés de changer à minima une de nos chaudières gaz. »*

Commission 3 (Stéphane MOREL): partie économie

Un conseiller demande si la subvention allouée à l'aéroport de Cornouaille ne peut pas être remise en cause: *« Est-ce que cette subvention a, aujourd'hui, encore un sens ? »*

Stéphane MOREL, vice-président, répond: *« Cette convention pourra être remise en cause, mais pour l'heure, on doit l'honorer puisqu'on a un engagement sur trois ans. Nous sommes sur la troisième année. Mais effectivement c'est une vraie bonne question, et nous nous la reposerons collectivement. »*

Le président ajoute: *« L'aéroport est porté à bout de bras; il y a une délégation de service public qui n'a pas donné satisfaction et qui a détérioré la fréquentation. Après, nous sortons du COVID avec des années difficiles. »*

Un conseiller intervient et met en avant le fait qu'on a aussi vite fait d'aller à Brest qu'à Quimper.

Le président lui répond que tout dépend: *« Il y a aussi le problème de la régularité des vols ... et aux dernières nouvelles, le TGV à 3 heures de Paris n'est toujours pas d'actualité non plus. »*

Le conseiller lui répond qu'il est à 3h30...

Le président précise: *« C'est un sujet, la région Bretagne réfléchit aussi. Peut-être qu'un jour, ça va tomber à 0 et il n'y aura plus d'aéroport à Quimper. Il faudra tous accepter de l'assumer. Ce que je regrette, c'est qu'en parallèle, le TGV n'évolue pas plus rapidement. Il y a des territoires plus éloignés de Paris que nous qui sont atteignables en moins de trois heures. Et nous, pour l'instant, ce n'est pas le cas. C'est quand même un frein pour le développement économique du territoire, pour attirer des entreprises avec des cadres ou autres, qui sont amenés à se déplacer régulièrement sur Paris. »*

Catherine MONTREUIL ajoute qu'ils ont le temps de travailler dans le train.

Le président fait part de sa propre expérience: *« J'ai habité Angers, j'allais souvent à Paris, le trajet durait une heure et demie. Dans le train à midi, tu étais en réunion à 14h00; c'était très efficace. Ici ce n'est pas le cas. Nous sommes dans le Finistère, à la fin de la terre, mais il n'y a pas de raison qu'on ait la double ou triple peine sur tout. »*

Catherine MONTREUIL ajoute que dans le volet écologique, l'avion n'est pas la panacée.

Le président précise qu'aujourd'hui, si on souhaite partir en vacances loin, il faut même aller jusqu'à Nantes pour prendre l'avion ou à Paris: *« Encore faut-il qu'il y ait un avion de Quimper, et vous devez donc aller à Brest. Ce qui fait un sacré périple pour partir en vacances. Et inversement pour ceux qui veulent venir en vacances chez nous. »*

Un conseiller demande si la nouvelle chaudière du commerce de Tréméoc est au fioul ou une pompe à chaleur.

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Stéphane MOREL répond que l'étude est en cours, mais que le fioul sera à éviter bien évidemment.

Gwenola LE TROADEC demande si le soutien à l'installation d'un pêcheur est en réflexion.

Le président apporte des précisions: *« Si tout le monde a bien suivi les débats de cet après-midi, les sommes qui sont inscrites sur le rapport, vont sans doute évoluer d'ici juin, et pas à la baisse pour la partie syndicat mixte, plutôt à la hausse, sans doute assez fortement. Et pour ce qui est de l'installation des marins pêcheurs, il y aura une réflexion plus globale, mais avec des contraintes européennes qui sont plus drastiques pour la pêche que pour l'agriculture. Il est plus compliqué d'aider à s'installer un marin pêcheur que d'aider à s'installer un agriculteur. Nous devons donc travailler là-dessus, sachant que ce n'est pas le département qui soutient puisqu'il n'a pas la compétence économie, donc ça peut être l'intercommunalité et la région Bretagne. Et la région Bretagne a essentiellement les fonds de la FEAMPA, qui sont donc des fonds européens qui sont extrêmement contraints. Pour celles et ceux qui ont fait des dossiers de subvention, soit par le FEAMP, ou quand vous avez des aides de l'Europe via la région, c'est toujours un grand moment de bonheur que votre dossier soit complet pour toucher votre subvention. Vous pouvez faire une avance de trésorerie pour l'Europe de 5/6 ans avant d'être remboursé. C'est aussi cela la vérité. »*

Un conseiller indique que la région a promis une aide à l'installation des pêcheurs.

Le président répond que certes la région a promis une aide: *« La région cautionne déjà via deux banques le rachat de bateau. Je ne sais pas si le système est bien connu de tous. Il y a un certain nombre de choses à revoir sur le volet maritime dans l'accompagnement. Il a été clairement demandé que la région soit plus présente au titre de sa compétence économie, et pas que à travers le FEAMPA dans le soutien de la maritimité et de la filière pêche. »*

Commission 3 (Yannick LE MOIGNE): partie aménagement et planification

Commission 4 (Jean-Luc TANNEAU)

Gwenola LE TROADEC demande s'il n'avait pas été évoqué de réviser la contribution à l'office du tourisme.

Jean-Luc TANNEAU répond qu'il s'agit de 855 000 euros en attendant que l'audit soit terminé.

Le président ajoute: *« Sachant que le budget de la SPL, c'est un million trois. C'est sûr que sans les 855 000€, la SPL dépose le bilan. Il y a 755 000 euros de frais de personnel, et nous sommes tributaires d'un certain nombre de choses, les partenaires, et au-delà des partenaires, il y a les différentes ventes et il faudra aussi prendre des décisions là-dessus. Nous avons reçu le comptable hier après-midi, pour les arrêtés de compte 2022. A l'heure actuelle, le budget s'équilibre tout juste. Si demain, nous diminuons notre aide, il y aura d'autres choix à faire, sinon nous allons être déficitaire. »*

Catherine MONTREUIL prend la parole: *« Il avait été évoqué, si j'ai bonne mémoire, qu'on envisageait de revoir notre politique touristique par rapport à notre capacité d'accueil; pour la gestion de l'eau, les infrastructures ... »*

Le président dit que tous ces sujets sont sur la table: *« En 2022, pour la première fois, le montant de la taxe de séjour vient couvrir le montant de la contribution versé à l'office. Jusqu'à présent, nous ne collectons pas assez, il y avait donc la taxe de séjour, la CLECT et de l'argent du compte principal de la communauté de communes pour abonder l'équilibre budgétaire. Pour la première fois, vu que nous avons*

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

dépassé le million de nuitées, nous arrivons avec la taxe de séjour à équilibrer et à compenser la contribution que nous versons à l'office. Si j'ai bonne mémoire, en 2017, la taxe de séjour était estimée à 350 000€, la CLECT à 200 000€, et le delta était couvert par le compte courant de la communauté de communes.

Commission 5 (Stéphane LE DOARÉ en l'absence M. CRÉDOU et de M. BUANNIC)

Éric LE GUEN demande : *« à quoi correspondent les montants élevés de 3 millions 5 et de 2 millions 6 qui ne se retrouvent pas dans le BPI. »*

Le président répond qu'il s'agit du budget annexe de l'eau : *« Le BPI, c'est le budget général, et ces montants, c'est le budget annexe de l'eau. Le budget annexe de l'eau s'équilibre, il n'est pas prélevé sur le budget général. »*

Commission 6 (Stéphane LE DOARÉ en l'absence M. GAGNÉ pour la partie déchets)

Commission 6 (Jean-Claude DUPRÉ pour la partie environnement)

Un conseiller demande pourquoi l'élimination de la décharge de La Torche est dans le budget de la communauté de communes.

Le président répond que c'est parce qu'elle se situe sur un terrain du conservatoire du littoral dont la communauté de communes est gestionnaire.

Sandrine BÉDART ajoute que la communauté de communes a une maîtrise d'ouvrage déléguée : *« Nous avons signé une convention avec le conservatoire du littoral ».*

Éric JOUSSEAUME reprend la parole pour la synthèse.

Jacques TANGUY, conseiller communautaire, demande : *« Je souhaiterais poser une question. Sur cette prévision, on considère que la crise de l'énergie va rester pérenne, que le gaz va donc rester très cher. Or, nous pouvons tout de même espérer qu'un jour, cette crise ukrainienne s'arrête. Notamment, nous n'aurons plus besoin de boycotter le gaz russe, et nous pourrions avoir des prix, non pas américain, mais avoir des prix comparables à ceux que nous avons avant la crise actuelle. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous refusons d'acheter les produits énergétiques venant de Russie; nous préférons les acheter, les mêmes d'ailleurs, mais transformés par exemple par l'Inde, qui nous revend son gazoil; et donc toutes ces stupidités, je dirais, ces stupidités économiques nous coûtent fort chères sans que ce soit efficace, puisque la Russie a réussi à avoir autant de revenus pétroliers et gaziers qu'avant la crise, avant le boycott. Cela nous coûte très cher, à notre commune ou notre communauté de communes. Nous n'avons pas la maîtrise de cela, nous subissons, mais j'espère que cela ne sera pas pérenne. A partir du moment où je constate que ce ne sera pas pérenne, est-ce que cette prévision est valable durablement ? »*

Éric Jousseume répond que la prévision en a tenu compte : *« Le surcoût d'énergie a été baissé de 35% en 2024 et encore de 35% en 2025. Nous avons tenu compte de cette potentialité, néanmoins il faut rester relativement prudent. Ce qui est présenté là tient compte de la remarque que tu viens de faire. »*

Jacques TANGUY demande si elle va se prolonger : *« Si le prix du gaz redevient normal, est-ce que cette taxe se maintient ? »*



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Le président répond que cette taxe sera effectivement maintenue : *« Il n'y a pas que le prix de l'énergie qui impacte ; il y a les investissements, le développement des compétences. Si tu reprends les données qui ont été transmises, l'expertise de M. PELLÉ, tout comme nous l'avons fait à la ville, nous avons planifié que l'énergie n'allait pas rester à ce niveau-là, elle ne reviendra pas non plus à son niveau antérieur, il ne faut pas rêver. L'inflation est là, la hausse des matières premières également ; ça ne redescend jamais au niveau d'origine. Nous avons intégré cette pondération-là pour arriver à ce scénario jusqu'à 2028. »*

Éric JOUSSEAUME ajoute que le budget est passé de 1 million à 453 000 en 2028, sachant que sur 2022 il était à 302 000.

Jean-Luc TANNEAU, vice-président, prend la parole : *« La commune du Guilvinec a eu l'occasion de s'exprimer en commission finances. Nous ne sommes pas favorables parce que sur le papier on note 27€, mais quand on fait le total pour une famille, cela va monter aux alentours de 150€ d'augmentation. Quand on sait qu'à aujourd'hui, le panier de la ménagère est toujours de 100€ et qu'il manque 10 produits dans ce panier, je pense que c'est un petit peu déplacé d'ajouter cette hausse. »*

Yves CANEVET, conseiller communautaire, prend la parole : *« Pour continuer sur ce que disais Jean-Luc TANNEAU, aujourd'hui, toutes les tranches médianes subissent l'inflation, les salaires n'augmentent pas. Aujourd'hui la fourchette d'inflation sur les produits de l'alimentaire est entre 15 et 20 %, au bas mot. Sur certains produits textiles de qualité, on est à 30 %. Ici, nous allons encore augmenter les impôts d'1,5, et comme dit Jean-Luc TANNEAU, environ 150€ par foyer. Est-ce qu'il ne serait pas plus sage de repousser certains investissements. »*

Le président répond que l'augmentation est de 29€.

Il est répondu au président que les 29€ ne tiennent pas la route.

Le président répond qu'on part de 0€.

M. CANEVET affirme : *« Oui, mais les bases augmentent de 7,5%. »*

Le président souligne : *« Non, puisqu'on part de 0. »*

M. CANEVET répond : *« Comme les bases augmentent de 7,5, c'est ce que va payer la population en bas de la page : « cela équivaut à peu près à 150€. Je pense que ce n'est pas sérieux actuellement, avec la situation inflationniste à outrance. »*

Le président ajoute : *« Donc, la communauté de communes ne subit pas l'inflation si nous l'écoutons ? Les services communautaires ne subissent pas cette inflation ? La tournée de collecte ne subit pas l'inflation ? »*

M. CANEVET indique : *« Aujourd'hui, si nous n'avons plus de population sur le pays bigouden, nous n'aurons plus d'impôt. Donc, il faut, à un moment, faire des choix. Et les choix sont peut-être draconiens. Nous réfléchissons aux investissements, nous faisons attention au BPI, et nous retardons certaines choses. Ce n'est pas compliqué, c'est comme cela que nous devons travailler. Ce n'est pas vouloir faire tout, tout de suite. »*

Le président répond : *« Non, ce n'est pas compliqué d'être déjà les derniers de la classe du Finistère sur les crèches, la maison France services ; nous sommes le seul territoire qui n'en a pas ; et je pense que la maison France services va connaître un franc succès en fréquentation parce qu'il va y avoir du besoin de*

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

service public. Nul ne peut ignorer que l'État attend beaucoup de nous, lui il a bien resserré, les collectivités assument et dans la maison France services nous allons tout de même retrouver des personnes en précarité qui vont justement venir pour avoir des réponses et être accompagnées. Aujourd'hui que quelqu'un ne me dise pas que la conseillère numérique ne sert à rien : elle a fait 700 rendez-vous l'année dernière.»

M. CANEVET dit qu'il n'a jamais dit cela : *« J'ai dit qu'il fallait faire des choix en investissement et on retarde ce qu'on peut retarder. On fait des choix. »*

Le président répond que justement des choix sont faits : *« Nous avons fait un projet de territoire, la population et les élus des différentes communes ont remonté des demandes, attendent un certain nombre de choses. Je veux bien que dans 15 ans, nous n'ayons toujours pas de maison France services, de crèches ... On peut, mais je pense que ce n'est pas sérieux par rapport aux services que les habitants du territoire attendent de nous. »*

M. CANEVET répond : *« C'est un point de vue qui n'engage que le président et ceux qui voteront pour l'augmentation. »*

Le président répond que beaucoup d'efforts ont été faits depuis deux ans

Catherine MONTREUIL prend la parole : *« Tout le monde a fait beaucoup d'efforts depuis deux ans. Tous les ménages ont fait beaucoup d'efforts depuis deux ans. »*

Le président demande si tous les conseillers ont bien compris que la taxe sur le foncier bâti ne pèse même pas sur un ménage sur deux qui habite le territoire, et que les plus démunis ne seront pas touchés par cette hausse de taxe : *« Que les choses soient très claires, ceux qui sont dans la plus grande précarité, ne seront nullement impactés. Et à travers le mécanisme, ce que nous allons chercher, ce sont les résidences secondaires, qui cotisent peu par rapport aux services que nous leur rendons et aux équipements que nous devons construire de façon surdimensionnée pour accepter la hausse de fréquentation pendant 8 à 10 semaines. »*

Catherine MONTREUIL demande : *« Est-ce considéré comme résidence secondaire un bien qu'a une personne âgée qu'elle se refuse à vendre en espérant qu'un jour ses enfants en hériteront, mais qui va être pénalisée par cette augmentation de la taxe parce qu'elle a un bien de famille dont elle ne veut pas se séparer. Elle va le vendre au plus offrant et ce ne sont pas les jeunes du pays qui vont l'acheter. »*

Le président précise : *« Un des leviers, c'est aussi la taxe sur le logement vacant. C'est effectivement pour qu'il y ait plus de résidents principaux qui fréquentent nos communes à l'année et nos écoles. »*

Catherine MONTREUIL répond qu'il faudrait encore appliquer cette politique-là : *« On sait très bien que dans les maisons qui sortent de terre en ce moment, il y en a qui sont déjà destinées à la location saisonnière. »*

Le président indique : *« Si le marché de la spéculation foncière, de airbnb et j'en passe, est rentable, il n'y a pas de raison que nous n'allions pas les chercher en fiscalité sur le sujet, au contraire. Sauf qu'il y a une mécanique de taux, si on a zéro de taux de foncier bâti, on ne peut pas toucher à la taxe d'habitation. Il faut bien que nous mettions un peu de foncier bâti, nous avons d'ailleurs dit que l'année dernière était la dernière année sur laquelle nous pouvions transiger et reculer, et nous sommes tous bien conscients,*



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

et nous pouvons nous en féliciter, que la communauté de communes assure de plus en plus de missions sociales. Nous développons du service public gratuit. »

Catherine MONTREUIL insiste sur le fait qu'il n'est pas judicieux d'instaurer une taxe en période de crise économique tendue comme c'est le cas aujourd'hui.

Le président répond que c'est déjà ce qui a été avancé l'année dernière.

Christian BODÉRÉ, conseiller communautaire, reprend la parole: *« Si on prend la TEOM, on a réduit le service aux clients et on va encore l'augmenter. »*

Le président demande si les conseillers sont conscients qu'au sein du VALCOR, les directives françaises sont appliquées et que la TGAP n'a fait qu'augmenter et que par répercussion, le VALCOR facture la CCPBS.

Christian BODÉRÉ répète qu'à un moment il y a tout de même des questions de choix: *« Est-ce qu'il faut par exemple investir dans la piscine cette année ? »*

Le président répond: *« Pour la piscine, il y aura différents scénarios, et différentes étapes. Il y a une étape sur laquelle nous ne pourrons pas revenir, c'est la mise aux normes du bâtiment. Il faut aussi changer la chaudière en prenant en compte les hausses du coût de l'énergie. »*

Christian BODÉRÉ ajoute: *« Nous avons fait un projet de territoire, est-ce qu'au moment où nous avons réfléchi à ce projet de territoire, il n'y avait pas la guerre en Ukraine ? »*

Le président répond que la guerre était déjà déclarée.

Le conseiller répond que les conséquences financières n'avaient pas encore été mesurées.

Gwenola LE TROADEC, conseillère communautaire déléguée, prend la parole: *« Il y a quand même une phrase très intéressante, « avec une hypothèse de réalisation des investissements sur une période un peu plus longue, 2023 – 2027, cela représente 8 millions d'investissement par an contre 4 millions en rétrospective ». Comment va-t-on passer, dans la réalité, de ces 4 millions à 8 voire 10 en 2023 ; alors que nous savons très bien les difficultés que nous avons à gérer les investissements parce qu'il y a des problèmes avec les chantiers, les entrepreneurs, les matières premières ... Est-ce que ce n'est pas là où nous pouvons aussi réfléchir ? »*

Le président répond: *« Il y a des investissements que nous ne pouvons pas arrêter. Comme dans toutes communes, vous avez aussi, tous les ans, des investissements minimums que vous devez faire si vous ne voulez pas que votre patrimoine se dégrade. Et nous sommes confrontés au même sujet. Ce n'est pas parce que nous avons sous-investi, il manque des équipements sur notre territoire, tout le monde le reconnaît. Aujourd'hui, il est temps de les faire. Je veux bien qu'on repousse aux calendes grecques, j'entends le Guilvinec, le port de plaisance, ce n'est pas utile. Il n'y a pas besoin de crèches au Guilvinec, on repousse aux calendes grecques. »*

Jean-Luc TANNEAU, vice-président, prend la parole: *« J'ai dit aussi qu'il fallait faire des économies ; aujourd'hui, il y a 100 000 euros que la communauté de communes pourrait récupérer sur le SIAD, si on paie au juste prix. Sur les travaux que certaines communes font et où ils font des économies sur ce qui été délégué à la communauté de communes, c'est peut-être aux communes d'abonder un peu plus à la communauté de communes pour éviter que tout le monde paie la taxe. Il faut être honnête. Et quand on*



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

dit que les gens ne sont pas impactés, il y a quand même des jeunes qui ont des petits salaires qui sont propriétaires et qui à la fin du mois comptent les sous pour acheter à manger.»

Le président répond qu'ils n'ont plus de taxe d'habitation.

Gwenola LE TROADEC répète qu'il y a un travail à faire sur comment on passe de 4 à 10 millions en 2023 : *« C'est peut-être une bonne question, et pour le texte sur la taxe sur les résidences secondaires, on sait qu'on va passer en zone tendue ; le texte aurait dû passer cette année, il y a des problèmes législatifs, on espère qu'il passe en 2024. La zone tendue permet simplement de décorréliser les augmentations de taxe sur les résidences secondaires mais sur les résidences principales. C'est peut-être cela aussi qu'il faut attendre. Ce sont des réflexions, nous sommes sur un débat. »*

Yannick LE MOIGNE, vice-président, prend la parole : *« Sur les zones tendues, certes cela a été repoussé de 10 mois, mais au moment où nous parlons, il y a un texte qui dit que dans le Finistère sud et encore plus dans le Finistère nord, les communes vont être retenues. J'espère que nous serons retenus. Mais il n'y a rien de précisé aujourd'hui. Si nous attendons, si nous nous projetons toujours en disant demain nous attendons les décisions, c'est une possibilité. »*

Yannick LE MOIGNE ajoute : *« Je vais redire ce que j'ai dit en commission finances. Il y a trois leviers. Il y a le levier de l'impôt, il y a le levier des économies sur le plan pluriannuel d'investissements, et il y a le levier de l'équité de l'impôt vis-à-vis des administrés. C'est-à-dire qu'il y a un travail de fond à réaliser sur nos listes communales qui impacteront forcément l'intercommunalité. Et nous l'avons redit, il y a un test cette année, quand dans nos classements de maisons il y en a une qui est classée 5 quand l'autre est classée en 7 ; il n'y a pas d'équité de traitement au niveau de l'impôt. Cela aussi c'est une façon d'avoir des ressources. C'est du travail de fond, il y a plusieurs leviers. »*

Éric LE GUEN, conseiller communautaire, prend la parole : *« Je souhaiterais intervenir, nous avons vu en début de conseil que les charges étaient maîtrisées, nous nous sommes félicités que nous nous en sortions pas trop mal. Nous avons vu que notre endettement était de 0.88 l'année, donc nous avons donc une situation financière qui est plutôt saine voire très saine. Ce n'est pas un gros mot d'augmenter notre taux d'endettement et nous ne sommes pas obligés de rester avec un 50% d'auto-financement. Les solutions qui pourraient être apportées : vous avez déclaré que si le foncier bâti était à zéro, on ne peut pas augmenter la taxe d'habitation, on peut augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avec un foncier bâti à zéro. C'est-à-dire qu'il faut qu'il soit augmenté de manière proportionnelle, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le foncier bâti et le foncier non-bâti. Si nous les augmentons tous dans les mêmes proportions, c'est-à-dire de 20% que vous souhaitez mettre sur les résidences secondaires, sur le foncier bâti, ce sera 0x20%, cela restera à 0. Je pense qu'il serait plus judicieux d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires que de faire payer tous nos concitoyens dans la communauté de communes. »*

Le président interrompt M. LE GUEN en précisant que s'il n'y a pas de TFB, la communauté de communes ne peut pas toucher à la THRS.

M. LE GUEN répond qu'il a été informé que c'était possible par les services de l'État : *« Deuxièmement, nous ne sommes pas la seule commune à avoir zéro de foncier bâti, donc je pense qu'il aurait mieux valu faire ce scénario-ci avec 0 d'augmentation sur le foncier bâti ; et quand vous dites que nous resterons les plus bas sur le foncier bâti ; si nous regardons la slide que vous nous avez présenté, sur le foncier bâti, nous sommes à une moyenne départementale de 1.31. Si nous passons à 1.5, je ne vois pas comment nous*

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

pourrions être les plus bas, puisque nous sommes au-dessus de la moyenne du département. Nous ne pourrions donc pas être dans les plus bas du département. Un autre point sur lequel vous n'avez pas forcément insisté, c'est l'augmentation des valeurs locatives de 7.1%. Vous nous dites que les déchets vont coûter cher, si, nous avons vu tout à l'heure que s'il y avait un déficit de 400 000 sur les déchets, avec l'augmentation de 7.1%, cela rapporte une recette supplémentaire de 400 000. Donc, il n'y a pas besoin d'augmenter les impôts pour les déchets.»

Le président ajoute que le budget déchets reste déficitaire.

Éric JOUSSEAUME ajoute que le scénario des déchets est un scénario à part : *« Il n'y a pas de scénario où il y a à la fois l'augmentation de la TEOM et du foncier bâti. »*

M. LE GUEN continue : *« Je parle que sur le budget déchets qu'il faut abonder, et dans le foncier bâti, vous dites qu'il faudra abonder pour financer les déchets. Mais la TEOM va prendre 7.1% qui est l'augmentation des bases locatives. Donc ce qui fait 400 000 euros déjà. »*

Éric JOUSSEAUME reprend la parole : *« Éric LE GUEN, tu fais partie de la commission finances. Je ne remets pas en question ce que tu dis, c'est très pertinent. Ce que je trouve dommage, c'est que ce soit fait aujourd'hui, et que ce ne soit pas fait avant. Entre le moment de la première commission et aujourd'hui, il y avait moyen d'apporter ce genre d'informations pour enrichir le débat. Cela étant dit, c'est très bien que tu le fasses et c'est parfait. Je voulais juste te rappeler cela, et rappeler au passage qu'en commission finances ou en commission RH, parce que cela commence à me peser, nous avons des commissions où le taux de participation est très bas. »*

M. LE GUEN répond : *« Ce qui veut dire que les élus qui ne participent pas à la commission finances ne peuvent pas participer au budget de la communauté de communes. Je trouve cela assez scandaleux. Tous les conseillers communautaires ont le droit de participer au débat d'orientations budgétaires, et pas dire que cela a été vu en commission finances, circulez, il n'y a rien à voir ! »*

M. JOUSSEAUME reprend la parole : *« Ce qui aurait été intéressant, c'est justement que parmi les propositions qui sont présentées ce soir, celle-là soit présentée aussi. C'est juste ce que je veux dire. »*

M. LE GUEN répond qu'il lui semble que cette proposition était dans celles de M. PELLÉ.

M. JOUSSEAUME répond par la négative : *« Cela étant dit, tu fais bien, et je pense que nous devons réfléchir à tout ce qui a été proposé. Mais, à un moment donné, j'aimerais que nous travaillions dans un esprit constructif pour essayer de faire en sorte que quand on travaille en commission, chacun apporte sa pierre à l'édifice et qu'ensemble on arrive à proposer des choses intéressantes. Nous sommes à un débat d'orientations budgétaires, et c'est le moment d'en parler. Mais j'aimerais aussi que, lorsqu'on travaille sur les commissions, c'est irrespectueux vis-à-vis des agents, que d'être en commission RH, et d'avoir 4 personnes. Il y a un travail qui a été fait, qui est conséquent, et c'est dommage. Je sais que c'est compliqué pour tout le monde, nous avons beaucoup de réunions, mais à un moment cela pénalise le fonctionnement, et nous sommes amenés à mettre sur la table des choses que nous aurions pu travailler tous ensemble avant. »*

M. LE GUEN ajoute que ce n'est pas une raison pour augmenter les impôts.

Le président prend la parole : *« Donc toutes les communes, confortables effectivement cette année d'avoir une revalorisation de la base de la taxe foncière où, sans toucher aux leviers, toutes les communes*

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

récupèrent. C'est normal, il y a eu beaucoup d'augmentation où nous n'avons pas décidé dans les communes, la revalorisation du point, l'impact de l'énergie et autres, et la communauté de communes, vu qu'elle a zéro, ne bénéficie pas du tout de la dynamique. L'année dernière, on nous a dit, non, ce n'est pas l'année, il faut repousser, et cette année, nous avons donc zéro revalorisation du foncier bâti, donc nous ne bénéficions pas de la dynamique, sauf que l'inflation est présente, et elle s'applique de la même façon qu'elle s'applique dans les communes. Nous développons, et c'est une bonne chose, des services à la population, qui ne bénéficient pas de recettes. Historiquement, nous étions sur l'eau, les déchets où effectivement il y avait des taxes, des prélèvements sur nos factures d'eau; et globalement nous équilibrons une partie sauf sur les déchets, puisque nous avons fait le choix d'être à la TEOM et pas à la REOM, comme beaucoup d'autres communautés de communes le sont, où l'utilisateur paie le prix du coût réel des déchets; nous avons décidé depuis des années que le budget général devait abonder. Résultat, nous avons pris du retard dans les investissements des équipements structurants pour le territoire qui sont aussi attendus par la population. Aujourd'hui, effectivement, pour répondre à cette demande, nous avons la nécessité de mettre un minimum de taux de foncier bâti pour aussi que dans les années à venir nous n'ayons pas à y retoucher et que la dynamique des bases nous soit profitable.»

Éric LE GUEN continue : « Monsieur le président, vous dites que nous ne bénéficions pas de la dynamique des bases. La dynamique des bases, l'an dernier, c'était 3,5%, l'augmentation de la fraction de TVA entre 2021 et 2022 9,56% ? C'est le chiffre que vous nous avez donné tout à l'heure. La TVA et les bases, il y a une année d'écart. »

Le président répond : « La TVA, ce n'est pas du tout la même base. »

Éric LE GUEN répète que la CCPBS profite de la dynamique à raison de 600 000 euros de plus.

Le président répond : « Oui, mais sur 2022. Qui te dit que la TVA va être aussi dynamique cette année. »

Éric LE GUEN ajoute : « Personne ne nous dit non plus qu'il va y avoir une inflation cette année. »

Le président répond que c'est prévu.

Éric LE GUEN continue : « Gwenola LE TRODEC l'a dit tout à l'heure, si le taux de réalisation de nos investissements, ils sont aux alentours de 50%, et là, nous sommes sur un taux d'endettement où nous prenons à chaque fois 100% de nos investissements. Nous avons tous fait des PPI, Nous savons très bien que nous ne sommes jamais à 100% de ce qui est annoncé dans un PPI. »

Le président répond : « Nous augmentons notre réalisation, nous étions sur des années en post-COVID, nous n'avons pas réalisé la hauteur que nous réalisions habituellement. Les dernières années, nous avons moins investi, car nous avons moins besoin d'investir. »

Éric JOUSSEAUME rappelle que c'est un débat d'orientations budgétaires et que rien ne sera voté aujourd'hui : « Je pense que tout le monde autour de la table a envie de dire « on n'augmente rien », moi le premier. Quand, aujourd'hui, nous regardons ce qui est présenté là, c'est la manière d'y répondre. Après, le débat s'installe, mais attention, je tire juste la sonnette d'alarme. Mon rôle, c'est que les objectifs qui sont remontés par l'ensemble des services, par l'ensemble des besoins, par l'ensemble des orientations qui ont été prises lors du projet de territoire puissent se faire par rapport à un rythme que nous avons donné sur un PPI, puissent se faire sans opérer les capacités financières, et sans dégrader les flux. Le reste, c'est du débat. »

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Éric LE GUEN ajoute: *« J'ose espérer que tu ne prends pas mon intervention comme une attaque personnelle, c'est plus pour la défense de nos habitants. »*

Éric JOUSSEAUME répond: *« Peut-être que je suis trop naïf, mais je pense que tout le monde essaie d'être constructif autour de cette table, et toi également, je n'ai pas de doute de ce côté-là. Mon intervention de tout à l'heure, c'est juste pour dire que c'est au moment des commissions qu'il faut essayer d'apporter ces réflexions et son expertise. Pour moi non plus ce n'est pas simple de trouver le temps de venir en réunion, mais néanmoins, quand il a fallu choisir d'y aller, il a fallu mesurer si nous étions en capacité de le faire ou pas. Quand on peut trouver des solutions pour qu'il y ait plus de personnes présentes au niveau des commissions, on le fera, s'il faut décaler les horaires, on le fera. Je suis prêt à aborder toutes les possibilités pour avoir le plus de monde possible pour travailler ensemble de manière constructive pour arriver à porter à la fois les objectifs que nous avons définis ensemble sur le projet de territoire et également maintenir une capacité financière et se retrouver avec un établissement qui soit sein et qui permette à la fois de tenir nos engagements et aussi qui ne laisse pas une situation complètement bloquée sans aucune marge de manœuvre pour ceux qui vont nous succéder. Ce n'est jamais facile de dire qu'on va augmenter les choses, surtout en ce moment. »*

Le président répète *« que lorsque le calcul est fait, c'est 29€ en moyenne par foyer fiscal ; sachant qu'il faut être propriétaire, et qu'il ne faut pas avoir plus de 75 ans. Il y a des critères de ressources. Au final, 50% de propriétaires vont être réellement impactés. Ce n'est pas juste, j'aurais préféré que ce soit sur la taxe d'habitation, au moins tous les usagers auraient payé. Nous allons donc toucher une faible partie de nos habitants, je ne suis pas non plus un partisan de mettre de l'impôt, mais il y a un moment où c'est nécessaire pour garder les équilibres financiers »*

Le président est interrompu par Éric LE GUEN: *« Il n'y a pas d'urgence à la communauté de communes. »*

Le président reprend: *« Quand nous l'avons mis à Pont-l'Abbé, et tu l'as proposé, heureusement que cela s'est fait, sinon cette année nous n'aurions pas été dans la même situation. »*

Éric LE GUEN lui répond que cela n'a rien à voir et de ne pas évoquer Pont-l'Abbé.

Le président insiste sur le fait que bizarrement dans les communes, ce n'est pas un gros mot et quand il s'agit de la communauté de communes c'en est un: *« Sauf que la communauté de communes c'est le panier commun dans lequel tout le monde a amené un certain nombre d'affaires et de dossiers. Les compétences transférées que tout le monde souhaite voir développées pour offrir un meilleur service public sur le territoire. Et je ne parle pas de la mobilité, où il y a eu une première réunion hier matin et où il y a beaucoup d'attente et où nous ne sommes pas le territoire le plus en avance. Notre collectivité n'a pas non plus d'autres solutions que de mettre un taux de foncier bâti relativement bas pour dans les années à venir pour bénéficier du coût d'une dynamique là-dessus, parce que la TVA est beaucoup plus aléatoire que le reste. Et sachant que si vous regardez les EPCI partout en Cornouaille, trouvez-moi celui qui ne touche pas ces taux cette année. Tout le monde y touche. Effectivement, les intercommunalités ont un effet ciseaux qui arrive, et sur la pêche, nous sommes attendus au tournant, les montants seront sans doute très importants. C'est important pour nous de sauver cette filière qui est un des piliers de l'économie du territoire et de la communauté de communes. »*

Yves CANEVET demande à combien s'élève le plafond de non-imposition pour les personnes âgées pour le foncier bâti.

Le président répond que les plus de 75 ans sont exonérés et que le seuil est de 15 000€.

Conseil communautaire 09/03/2023

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Yves CANEVET répond que 15 000€ ce n'est rien : *« Il ne faut pas argumenter sur des choses qui ne sont pas fiables. Qui vit aujourd'hui avec 1200€ par mois. Il y en a plein, d'accord, mais aujourd'hui, si tu es à 1350€, tu vas payer ton foncier bâti et si on te rajoute 150€ encore en plus. Ou alors il faut mettre tout le monde en EHPAD et vendre les maisons. Des maisons où ils ont habité 30,40 ou 50 ans. Il faut arrêter. »*

Éric LE GUEN précise que les recettes fiscales de la communauté de communes ont augmenté de 16% en 7 ans.

Le président répond que 7% de zéro, cela fait toujours zéro.

Le conseiller communautaire continue : *« Recette chapitre 73 en 2022 20 millions 455, en 2020, 17 millions. Je suis désolé, cela fait une recette supplémentaire de 16%. Et nous allons encore l'augmenter. Nous allons être l'EPCI qui va augmenter ces recettes de 25 ou 30%. C'est bien pour les électeurs. »*

Jacques TANGUY prend la parole : *« Je voudrais rappeler que nous sommes en bas de la hiérarchie nationale puisque nous sommes ceux qui sont les plus près du terrain, nous subissons toutes les décisions qui sont prises par l'État. Je parlais tout à l'heure des décisions prises par rapport à un blocus énergétique honteux puisque nous faisons passer le gaz et le pétrole par des pays tiers pour être tout de même approvisionné. Nous enrichissons les États-Unis, pour quelles raisons ? Je ne sais pas. En tout cas, nous payons ces conséquences-là dans nos factures personnelles, municipales et de l'EPCI. Dans le même temps, l'État se désengage totalement petit à petit de nos politiques locales. Les dotations baissent, les impôts nationaux, ceux des grands groupes et des personnes les plus riches, sont en baisse. Les économies sont faites sur le dos des communes, des gens ordinaires. Et on nous demande ensuite de rectifier cela. Nous sommes dans un plan de casse parce que nous n'avons pas su négocier le Brexit. Et ensuite, on va nous demander d'aider les marins pêcheurs à se reconstruire. Ce n'est pas normal. Je sais bien que nous avons des besoins, et je félicite notre bureau de travailler sur les investissements, parce que c'est utile. Nous avons des besoins de service public, et je souhaite que nous les gardions, notamment ne pas prendre de retard sur des investissements qui pourraient nous coûter très chers après. Mais, je tiens à ce que nous nous rappelions que cette situation n'est pas du fait de la communauté de communes, mais qu'elle est du fait de l'État. L'État qui ne joue pas son rôle à notre égard. Il y a quand même 180 milliards d'euros qui sont perdus volontairement par l'État. Cela représente la fraude fiscale, et les optimisations fiscales. Je ne parle pas des différents avantages qu'on a donnés au fil du temps aux plus riches. Nous serons peut-être obligés d'augmenter les impôts, c'est possible, mais ce ne sera pas sans qu'on sache que c'est de l'argent qui nous est dû que l'on compense par de l'argent que l'on prend sur des gens qui n'ont pas les mêmes moyens que ceux qui nous exploitent. Une petite chose, la taxe foncière, elles se base sur un patrimoine, le patrimoine foncier bâti. Nous avons un impôt qui était basé sur le patrimoine, qui a été supprimé, qui était l'ISF. Il a été supprimé sur la partie la plus profitable aux plus riches d'entre nous, c'est-à-dire, ceux qui possèdent des actions et des obligations. Ceux qui sont dans les 1 pour 1000 ou 1 pour 10000 de la population. Ceux-là, on n'y touche pas, avantage à qui ? Et nous allons récupérer 29€ par foyer fiscal et on est content. Je ne suis pas content, on parle de justice fiscale, il n'y en a pas là-dedans. Mais nous subissons les conséquences. »*

Le président précise qu'il ne faut pas non plus attendre qu'il soit trop tard et que le navire coule : *« Cette année, le taux est à 0.88, mais si l'année prochaine, nous sortons moins d'excédent de fonctionnement, le taux va passer de 0.88 à 3 ou 3.5 en moins de deux. Tu sais très bien comme moi que ce n'est pas une vérité gravée dans le marbre. Si tu ne sors pas 3 millions en excédent de fonctionnement, et que tu tombes à 1.5 pour une raison x ou y, de facto tu multiplies tout de suite par deux et tu vas arriver à 3 ans d'endettement mécaniquement sans rien faire. »*

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

Catherine MONTREUIL demande si c'est le bon moment avec la récession, pour augmenter les impôts.

Le président répond que ce n'est jamais le bon moment : « *Mais dans ce cas, la communauté de communes arrête d'investir, elle rend moins de service public aux usagers et quand les administrés viendront se plaindre, je leur dirai de retourner voir leurs communes. Ce n'est pas ce qui est attendu par les habitants du territoire, si j'en crois leur contribution dans le projet de territoire. Dans le Finistère, notre équipement communautaire est très en retard par rapport aux autres. Certes, nous pouvons être contents d'avoir zéro de foncier bâti, mais nous sommes très en retard par rapport à nos voisins, y compris le centre Bretagne qui a beaucoup développé d'infrastructures pour ses habitants qui ont moins de revenus qu'ici. Il n'y a pas de vote de taux ce soir, nous allons donc passer à la suite.* »

Catherine MONTREUIL demande s'il peut être envisagé d'augmenter la taxe sur les résidences secondaires.

Le président répond que la question est posée.

Éric JOUSSEAUME ajoute que toutes les hypothèses seront étudiées : « *Il y a une piste qui a été donnée, nous allons la vérifier.* »

Le président ajoute qu'il y a une autre possibilité : « *La communauté de communes augmente les taux, et les communes les baissent. Ou, à travers l'augmentation, nous arrivons à modifier une attribution de compensation.* »

Stéphane MOREL conclut les échanges : « *Personnellement j'ai trouvé ce débat passionnant. Il n'y a pas de débat d'orientations sans débat, c'est plutôt une bonne chose.* »

Le conseil communautaire après en avoir débattu,

- Prend acte des éléments relatifs aux Orientations Budgétaires au titre de l'année 2023.

GEMAPI

M. JOUSSEAUME, 1^{er} vice-président, présente le rapport.

1. Convention de partenariat pour la réalisation des actions du PAPI « Littoral Sud Finistère » 2023 (annexe 22)

➤ Rappel du contexte

Les communautés de communes du Pays bigouden sud (CCPBS), du Pays fouesnantais (CCPF) et Concarneau Cornouaille agglomération (CCA) portent en partenariat et à l'échelle des douze communes littorales de Penmarc'h à Concarneau, le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention (sans travaux) « Littoral Sud Finistère ».

Mis en œuvre au 1^{er} janvier 2019 pour une durée initiale de trois ans, ce PAPI est arrivé à son terme le 31 février 2023, à l'issue d'un avenant de près de 14 mois. Un projet de PAPI complet (avec travaux) est prévu début 2024 pour poursuivre la dynamique engagée et concrétiser l'ensemble des études réalisées en matière de protection et d'adaptation des territoires.

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

➤ Convention de partenariat 2023

Une période transitoire «entre deux PAPI» d'environ 10 mois apparaît donc du 22 février au 31 décembre 2023.

Il est envisagé, au cours de cette période, de poursuivre plusieurs actions lancées au cours du PAPI d'intention : c'est le cas de la définition d'une stratégie de protection contre la submersion marine sur le territoire de Concarneau, du suivi géomorphologique du littoral et de la sensibilisation du grand public ; ces deux dernières actions ayant vocation à perdurer dans le temps.

Cette période transitoire sera également celle de la finalisation du projet de PAPI complet, en vue de son dépôt en début d'été 2023, et de la conception d'un guide de sensibilisation du public scolaire.

➤ Eléments financiers

Le coût prévisionnel de réalisation de la programmation 2023 sur la période transitoire s'élève à 106 640 € TTC, avec un financement prévisionnel attendu de 67 896 €, soit 64% du coût total de la programmation.

Conformément aux clés de répartition définies dans la convention, les dépenses prévisionnelles à engager par la CCPBS s'élèvent à un reste à charge de 13 074 €.

En l'absence de question, **Éric JOUSSEAUME met au vote,**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le contenu de la convention de partenariat 2023 et ses annexes,
- Autorise le président à signer la convention de partenariat 2023 et ses annexes avec la CCPF, CCA et la commune de Concarneau,
- Autorise le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions.

Le président dispose d'une délégation du conseil communautaire pour solliciter les subventions de l'État et du département.

Gens du voyage

M. LE MOIGNE, vice-président, expose le rapport.

1. Indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles ayant accueilli un grand rassemblement des gens du voyage sur la commune de Combrit à l'été 2022

Le territoire de la communauté de communes du Pays bigouden sud a subi au mois de juillet 2022 l'installation illicite d'un grand rassemblement de gens du voyage sur la commune de Combrit. 250 à 300 caravanes ont occupé environ 5 hectares situés route du Treustel entre le centre de vacances de Kerloc'h Gwen et la plage du Treustel.

Il s'agissait de la mission LEGRAIN / SAUZER qui, une dizaine de jours auparavant (vendredi 1^{er} juillet), avait visité et refusé le « site communautaire » dédié à ce type de rassemblement pour les étés 2022 et 2023, le

Conseil communautaire 09/03/2023



Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

terrain de Lézinadou sur la commune de Plomeur. Cette mission était installée à Bénodet depuis le dimanche 10 juillet.

Par manque d'eau potable, elle a décidé de se déplacer sur Combrit du 17 au 24 juillet, sans information préalable auprès de la commune, de l'intercommunalité ou de la gendarmerie.

Lors de l'installation, les échanges entre les représentants des gens du voyage et les agriculteurs ont été tendus. La médiation des services de gendarmerie, de la commune et de la communauté de communes ont permis d'apaiser ces échanges et de sortir d'une situation de blocage dans laquelle se trouvait le territoire et les acteurs concernés.

A ce titre, la CCPBS a proposé de manière exceptionnelle et dans l'urgence, une indemnité de 5 000 € aux exploitants agricoles et propriétaires ayant subi cette installation illicite.

Cette indemnité de « cas de force majeure » ne peut être accordée que dans le cadre d'une installation « forcée » d'un grand rassemblement sur un autre emplacement que sur le « site communautaire » identifié.

Dans les semaines qui ont suivi, des échanges entre la commune, la CCPBS, les agriculteurs et les propriétaires concernés ont permis de définir les modalités de répartition de cette indemnité exceptionnelle.

En l'absence de question, Yannick LE MOIGNE met au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une indemnité de 3 000 € aux conjoints VIGOUROUX, propriétaire d'une partie des terrains occupés, représentés par M. Arnaud VIGOUROUX, résidant au 4 Kerruc Vian sur la commune de Plonéour-Lanvern,
- Accorde une indemnité de 1 000 € au GAEC VIRE COURT, exploitant une partie des terrains occupés, représenté par M. Frédéric LE FLOCH, résidant à Kerlorgan sur la commune de Combrit,
- Accorde une indemnité de 1 000 € à M. Pascal JEZEQUELOU, exploitant une partie des terrains occupés, résidant à Kerguillec sur la commune de Combrit.

Eau – Foncier

Le président fait lecture du rapport en l'absence du vice-président, M. BUANNIC.

1. Acquisition d'une parcelle en périmètre de protection rapproché 1 au lieu-dit Kervahut à Plonéour-Lanvern

Contexte: Maître VARNOUX, notaire à Plonéour-Lanvern, a demandé expressément que le conseil prenne acte de cette information.

La vente d'un lot de parcelles et de bâtiments de ferme au profit d'un fonds de dotation a eu lieu le 13 juillet dernier. Cet ensemble situé au lieu-dit Kervahut est compris dans le périmètre de protection 1 et 2 de la retenue du Moulin Neuf.

Conseil communautaire 09/03/2023

Procès-Verbal

Conseil communautaire du 9 mars 2023

L'acte de vente indique « Il est ici précisé que la parcelle YO 167 est contiguë avec l'étang appartenant à la communauté de communes du Pays Bigouden Sud. Un arrêté d'alignement n'a pas été sollicité par le notaire soussigné car il a été convenu entre l'acquéreur et ladite communauté de communes, qu'une partie de la parcelle YO 167 bordant l'étang soit rétrocédée à la communauté de communes ».

En effet, la collectivité souhaite acquérir une partie de la parcelle qui, suite à un document d'arpentage, a été cadastrée YO-774 pour une surface de 78 453 m², en vue d'anticiper des futurs besoins en lien avec la ressource en eau, au prix de 14 776,50€, soit 0,50 € / m².

Il est prévu que les vendeurs bénéficient d'une convention de prêt à usage. Le fonds de dotation ayant un projet ambitieux en termes d'activités autour de l'art contemporain y compris sur le terrain jouxtant la retenue, il est possible de permettre des installations temporaires.

Ces surfaces étaient auparavant pâturées.

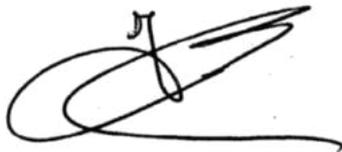
La future parcelle communautaire fera également l'objet d'une convention de prêt à usage pour l'entretien courant par du fauchage/pâturage.

En l'absence de question, le président met au vote,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de cette acquisition pour laquelle le président dispose d'une délégation du conseil communautaire.

Le président clôt la séance du conseil communautaire à 22h15.

Le secrétaire de séance,



Éric JOUSSEAUME

Le président,



Stéphane LE DOARÉ

